

2021-AR-48



**ST-PIERRE
D'ENTREMONT
SAVOIE**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT**

1, Place René Cassin
73670

Tel : 04 79 65 81 33

contact@saintpierredentremont.org

Envoyé en préfecture le 24/07/2021

Reçu en préfecture le 24/07/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-217302744-20210721-2021AR48-AR

**ARRÊTÉ DE FERMETURE
VIA FERRATA DE ROCHE VEYRAND**

Le Maire de la commune de SAINT PIERRE D'ENTREMONT,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police,
- **Considérant** la nécessité de travaux de purge, et d'enlèvement de la passerelle ;
- **Considérant** la nécessité de création d'une voie de contournement du tracé actuel ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS

La Via Ferrata de Roche Veyrand est fermée en totalité du 29 juillet 2021 jusqu'au 30 juillet 2021 inclus.

A compter du 31 juillet 2021, la Via Ferrata de Roche Veyrand est ouverte sur la première partie uniquement. La deuxième partie reste fermée jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : AFFICHAGE

Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur :

- Au départ de la Via Ferrata
- Aux panneaux d'information à Saint Pierre d'Entremont (parking de la Mairie et Mairie)
- Au village des Fiolins à Corbel

ARTICLE 3 : SANCTION

Toute personne ne respectant pas le présent arrêté pourra être verbalisée.

ARTICLE 4 : DESTINATAIRES

- Monsieur le Maire de SAINT PIERRE D'ENTREMONT ;
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de PONT DE BEAUVOISIN ; et des ÉCHELLES
- Monsieur le Maire de la commune de CORBEL
- Madame la Présidente de la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse
- Chef de Centre Chartreuse Nord à ENTREMONT-LE-VIEUX

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

À Saint Pierre d'Entremont, le 21 juillet 2021

Wilfried TISSOT, Maire

